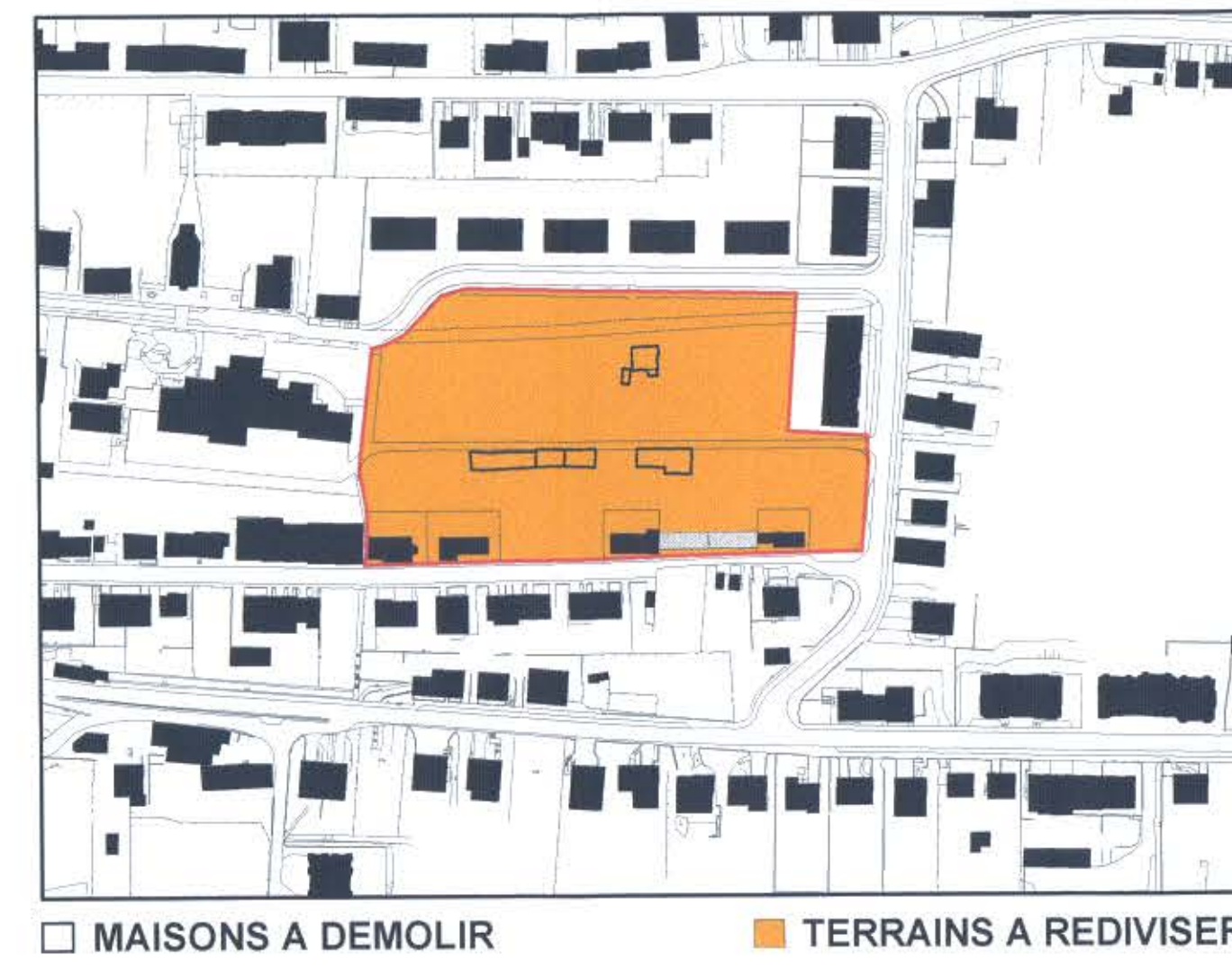




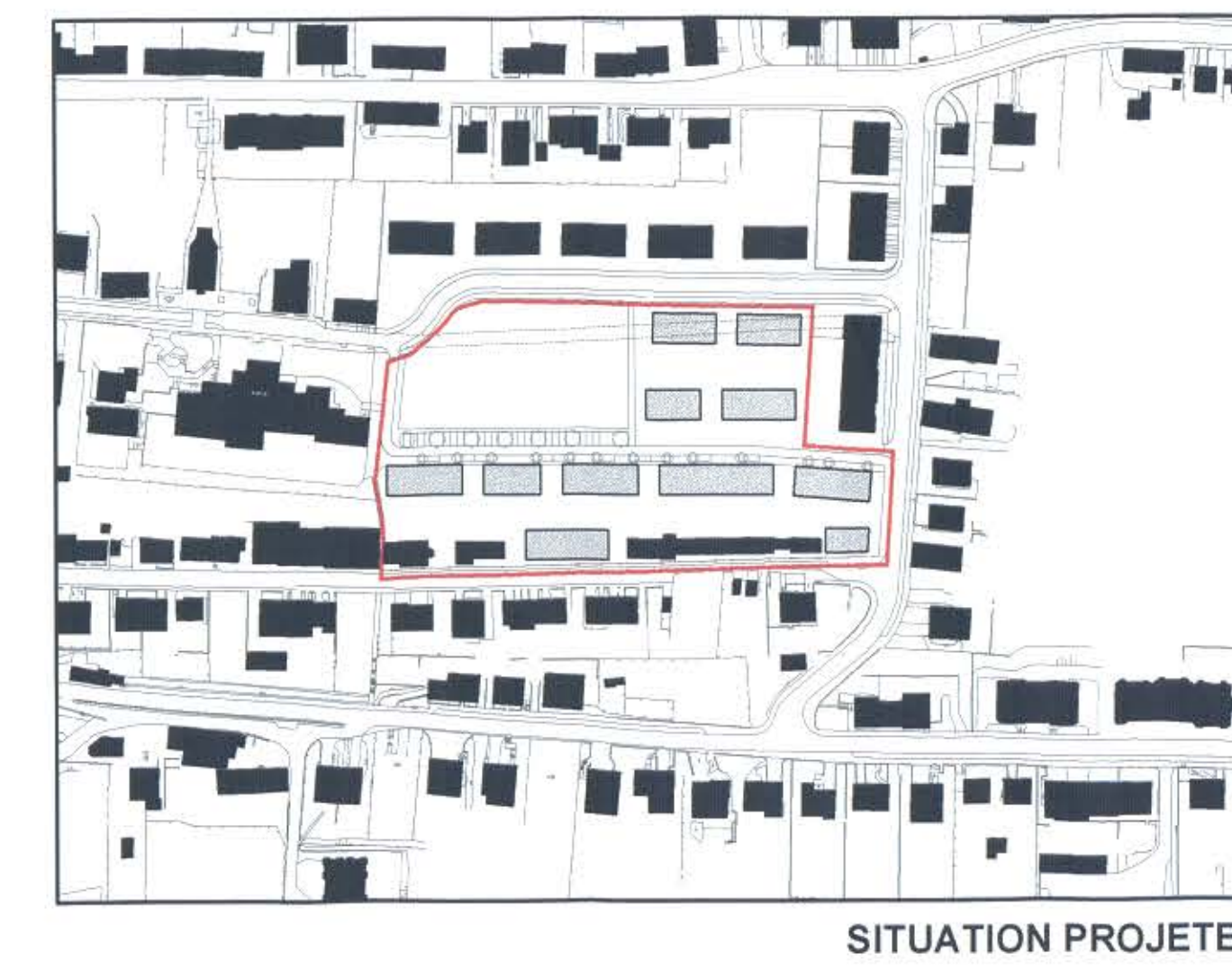
SITUATION EXISTANTE DELIMITATION DU PAP



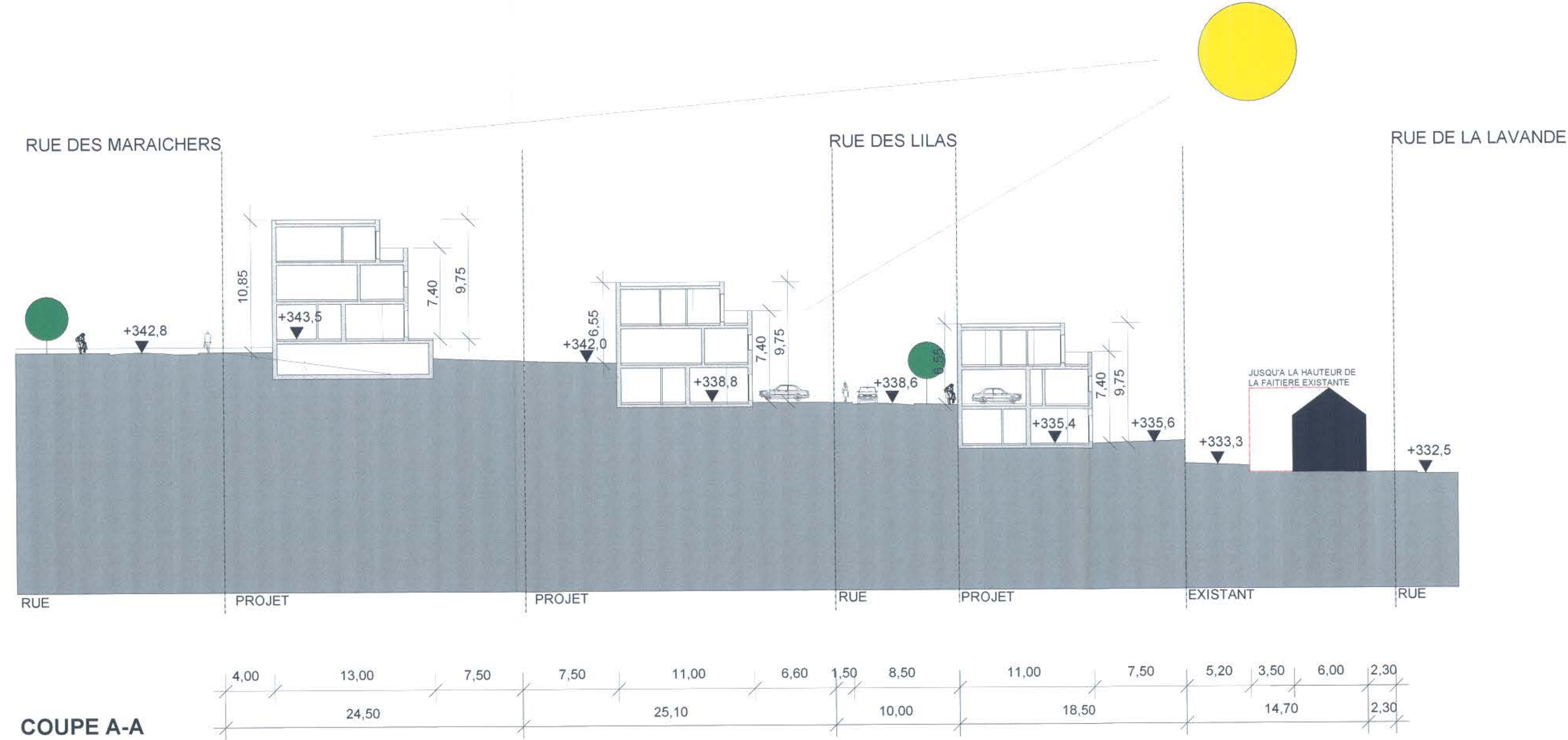
MAISONS A DEMOLIR TERRAINS A REDIVISER



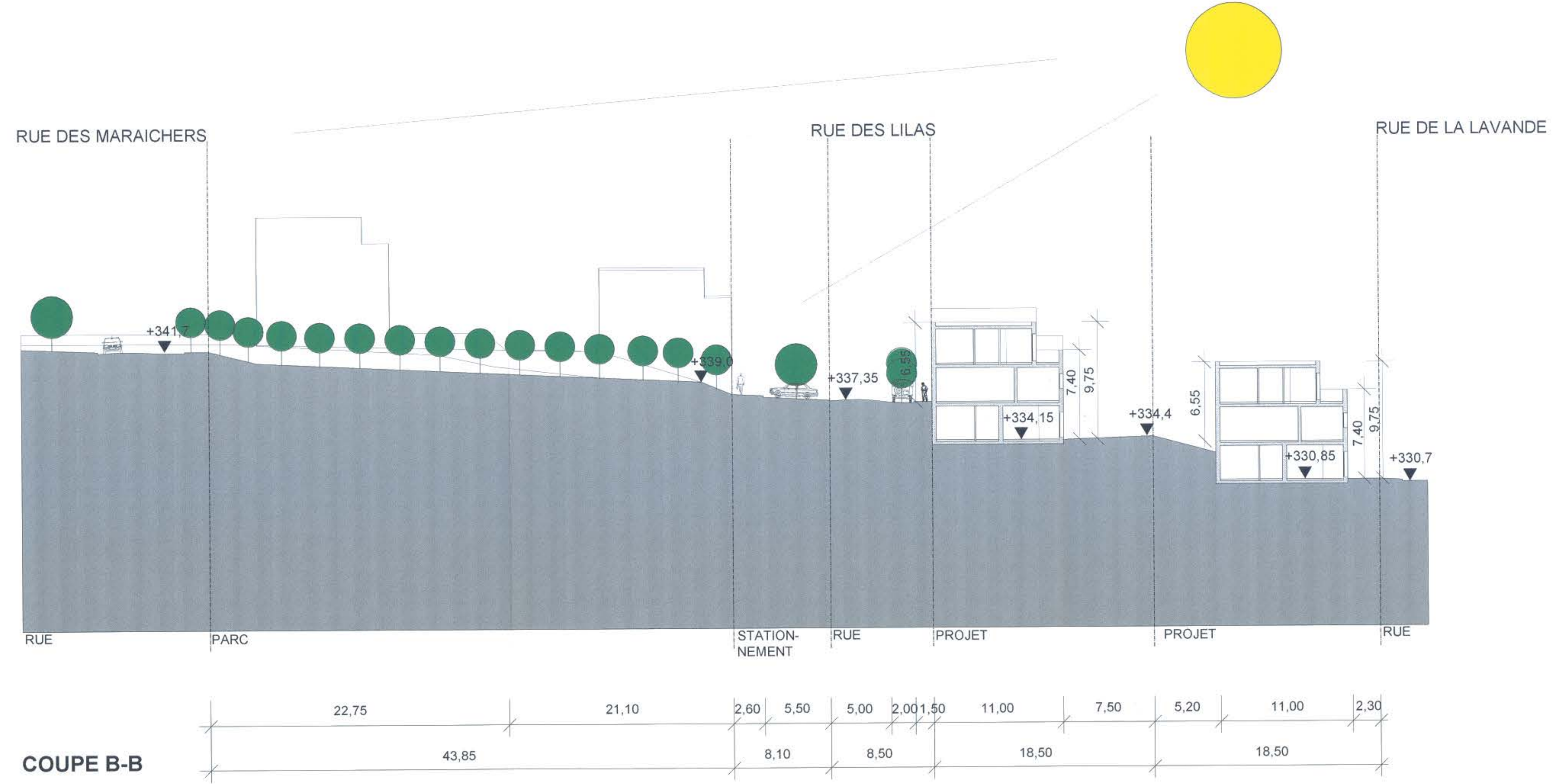
CHEMINS PIETONS RUES EXISTANTES



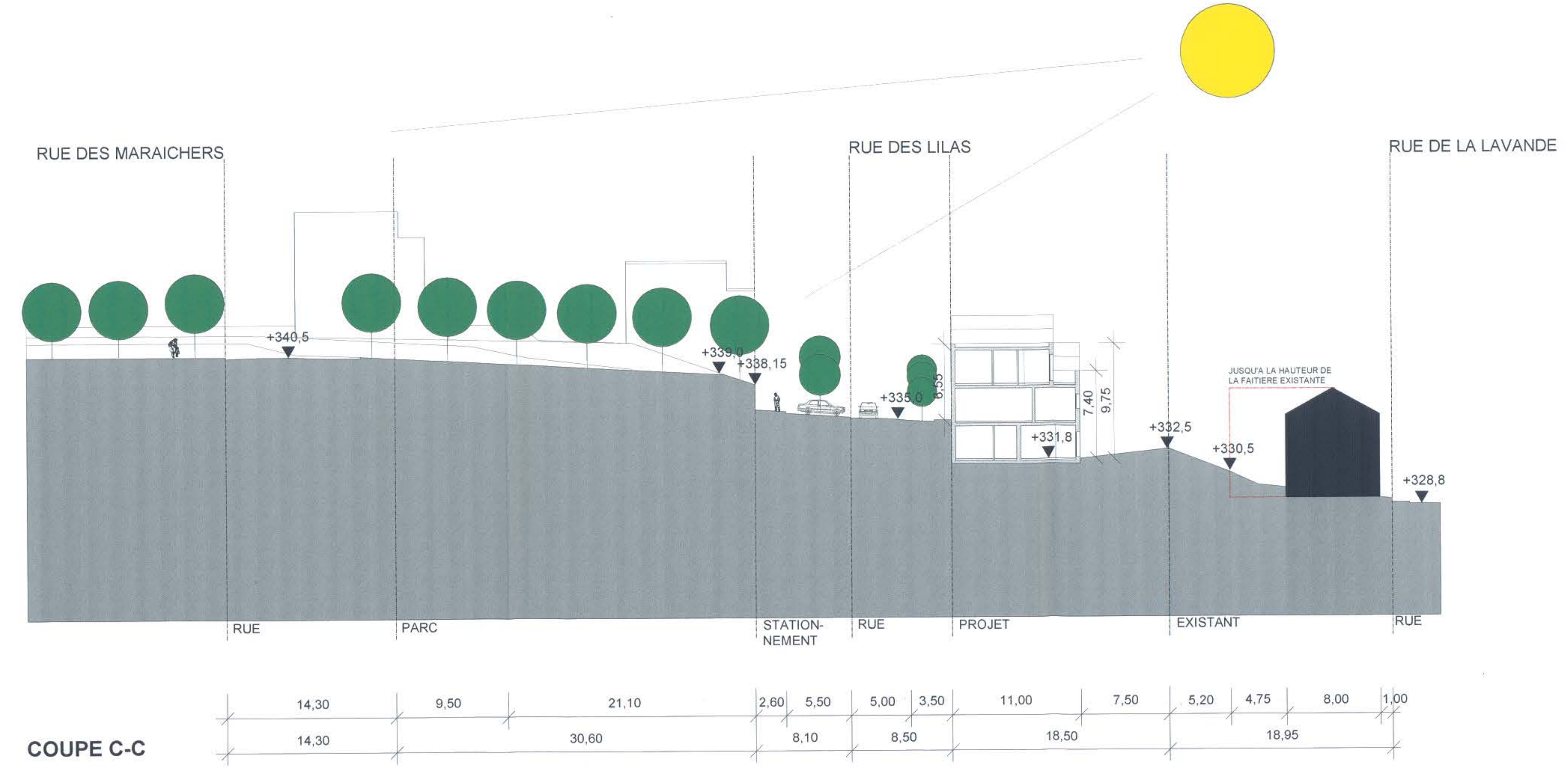
SITUATION PROJETEE



COUPE A-A



COUPE B-B



COUPE C-C

Légende du PAP

Zones définies au PAG actuellement en vigueur:

- H-2 Zones d'habitation 2
- PAP Délimitation du PAP
- II Nombre d'étages pleins:
  - II limite supérieure
  - II-1 limite inférieure et supérieure
  - II obligatoire
- hc-x Hauteurs des constructions:
  - hc-x hauteur à la corniche de x m
  - ha-x hauteur à l'acrotère de x m
  - ht-x hauteur au faite de x m
- Types et dispositions des constructions:
  - oc constructions en ordre continu
  - honc constructions en ordre non continu
  - mi maisons isolées
  - mj maisons jumelées
  - mb maisons en bande
- Implantation des immeubles:
  - alignement obligatoire constructions principales
  - limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
  - alignement obligatoire dépendances
  - limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances
- Délimitation des lots / parcelles:
  - Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
  - Lots privés constructibles
  - Terrains cédés à la commune
- Degré de mixité des fonctions:
  - pourcentage minimal de logements par immeuble
  - pourcentage maximal de logements par immeuble
  - pourcentage obligatoire de logements par immeuble
- Espaces verts:
  - EVp espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
  - EVp espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
  - ADJ aires de jeux
  - plantations existantes
  - plantations projetées
  - arbres à conserver
- Voies de circulation:
  - rues
  - aires de stationnement / emplacement public
  - chemins piétons, 'pistes cyclables'
  - orientation du faite
- Formes de Toitures:
  - tp toiture plate
  - tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
  - tm toiture mansardée
  - éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
  - respect de conditions d'intégration déterminées
- Légende ajoutée:
  - terrains privés agrandissement de la surface au sol
  - bâtiments existants appartenant à la commune
  - bâtiments existants privés
  - alignement obligatoire de surface de étage supérieur
  - bâtiments existants à démolir
  - rues anciennes
  - délimitation terrains existants
  - courbes de niveaux existantes
  - courbes de niveaux projetées

appartient à l'approbation provisoire du conseil communal du 6 novembre 2006 référence n° 82a/1/2006



VILLE DE LUXEMBOURG  
03 OCT. 2006  
URBANISME - P.D.B.

VERIFICATION DES PLANS:  
TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT, IL FAUT VERIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DE LA CANALISATION DANS LA RUE EN FONCTION DU PROJET. TOUTE ANOMALIE EST A COMMUNIQUER DE SUITE A LA DIRECTION DES TRAVAUX.

Indice	Date	Modifications
A	10/11/2005	Solution d'adaptation du tracé de la rue des Lilas. Modification de la largeur du trottoir rue des Lilas côté Nord
B	27/09/2006	Modifications suivant le courrier du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire date du 26/07/06

maître d'ouvrage: Référence: AS452-26C

VILLE DE LUXEMBOURG  
Le présent document appartient à ma décision de ce jour.  
Luxembourg, le 25-04-07  
Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire:

projet: PAP KIRCHBERG

RUE DES MARAICHERS - RUE DE LA LAVANDE

plan: SITUATION PROJETEE / COUPES A-A B-B C-C

phase: PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

bsa Bob Strotz architecture  
Dessiné: C.S.  
Vérifié: Bob Strotz  
plan no: 0201250\_B  
échelle: 1/250  
date: 27.09.06